

André Thibault
Université Paris Sorbonne – Paris IV

Le français dans les Antilles : présentation

1. Introduction

Alors que la littérature antillaise d'expression française a donné lieu à une riche et abondante production critique et scientifique, l'histoire et la nature du français pratiqué dans les Antilles, dans toute son extension diastémique, a été relativement négligée jusqu'à aujourd'hui par la linguistique. C'est l'ambition du présent recueil¹ que de contribuer à enrichir la bibliographie sur le sujet. Bien sûr, ce champ d'études n'est pas vierge, et nous reviendrons ci-dessous sur les acquis de la recherche ; mais il convient tout d'abord de se demander comment s'explique ce relatif désintérêt.

À vrai dire, il faut replacer ce phénomène dans un contexte plus large, celui de la prise en charge de la variation diatopique du français. L'étude spécifique de cette dernière n'a pris son envol que depuis peu, d'abord sur un terreau nourri par la dialectologie traditionnelle, puis avec un virage épistémologique dans la dernière décennie du XX^e siècle reconnaissant aux études de français régional leur autonomie (sur cette question, v. Chambon 1997 et 2005). Il est permis d'établir ici un parallèle entre le rôle prépondérant longtemps exercé par les patois dans le champ de la diatopie en métropole, et l'hégémonie des études sur les créoles dans les DOM-TOM : de la même façon que les variétés diatopiques de français en Europe ont longtemps été considérées comme largement dépourvues d'intérêt pour la tradition romaniste, les particularités du français pratiqué dans les territoires d'outre-mer n'ont pas tellement retenu l'attention des chercheurs, tout occupés qu'ils étaient à étudier les créoles. Il ne s'agit nullement, bien sûr, de critiquer les uns et les autres, mais simplement d'expliquer la situation actuelle.

Le parallélisme va plus loin. Le français dit « régional » en métropole a longtemps été conçu comme « ce qui reste du patois lorsque celui-ci est disparu » ; or, on sait désormais que la dynamique des diatopismes est plus complexe que cette image d'Épinal. De la même façon, la tentation d'expliquer tous les particularismes du français pratiqué dans les Antilles par

¹ Les contributions réunies dans ce recueil constituent (sauf pour les deux textes consacrés à la BDLP-Antilles) des versions très largement enrichies d'une sélection de communications présentées au colloque « Le français régional antillais : exploration et délimitation d'un concept », organisé par l'auteur de ces lignes, qui s'est tenu à l'Université de Paris Sorbonne (Paris IV) les 26 et 27 novembre 2010.

l'influence de l'adstrat créole est encore très forte ; or, dans une optique historique, c'est en fait le créole qui est né et qui s'est nourri du français local. Les deux variétés étant en contact étroit depuis l'époque coloniale, on peut dire que l'histoire du français et celle du créole aux Antilles sont les deux faces d'une même médaille. La citation suivante résume bien la situation :

Une analyse différentielle du créole et du français oral guadeloupéen permet de démontrer qu'il y a – depuis le départ – une tradition du français, à côté du créole. Cela signifie que les expressions du français régional n'ont pas exclusivement été léguées au créole pour être 'réimportées' ensuite au français guadeloupéen dans la situation de contact que nous venons de décrire, mais qu'il y a une continuité du français oral en Guadeloupe (comme l'adverbe 'présentement' le démontre, puisque cet adverbe fait défaut en créole). Des comparaisons entre le français antillais et d'autres variétés du français américain peuvent s'avérer pertinentes dans cette perspective. (Ludwig *et al.* 2006, 171).

De telles comparaisons ont été entreprises ces dernières années (v. Thibault 2008a et 2009) et ont permis en effet de jeter un peu de lumière sur ce qu'a pu être le français véhiculaire de l'époque coloniale dans les possessions françaises d'outre-Atlantique. En fait, cette démarche ne doit pas se limiter à une comparaison des variétés de français d'Amérique : c'est aussi le créole lui-même qui doit être conçu comme un richissime réservoir de données diatopiques et diastratiques portant sur les particularités du français oral de jadis. Jusqu'à maintenant, on a surtout privilégié la démarche inverse : expliquer la genèse du créole à partir de ce que l'on savait déjà du français et du galloroman (démarche illustrée magistralement dans Chaudenson 1974). Du point de vue du francisant (et non du créoliste), il faut renverser la perspective et voir ce que le créole peut nous apprendre sur l'histoire du français, en particulier du français oral, populaire et quotidien, celui auquel la tradition lexicographique et grammaticographique n'a pas toujours rendu justice.

Il y a peut-être aussi une autre raison qui explique que l'étude des particularités du français pratiqué dans les Antilles n'ait guère retenu l'attention des linguistes : c'est un objet qui dérange. L'insécurité linguistique qui règne en maître dans toute la francophonie (v. Francard 1993 pour un aperçu de la question) n'épargne pas les Antilles ; les locuteurs préfèrent peut-être vivre dans l'illusion rassurante qu'ils évoluent avec aisance entre deux langues clairement distinctes, le créole et le français livresque – une conception qui ne laisse aucune place à une variété endogène de français, laquelle est tout à la fois stigmatisée par certains défenseurs du créole (qui voient en elle un concurrent dangereux pour l'avenir de leur vernaculaire) et ceux du « bon français » pour qui tout écart ne peut être envisagé que comme une faute – les deux attitudes pouvant d'ailleurs bien sûr se rencontrer chez un même locuteur.

2. Définition et délimitation de l'objet

Nous aimerions défendre ici une conception très large de l'objet d'étude qui nous intéresse, et que nous avons appelé dans le titre de ce recueil « le français dans les Antilles » (formulation moins étroite que « le français régional antillais », dénomination que nous avons initialement retenue dans le titre du colloque mentionné en note 1). Nous entendons par là le français tel qu'il est pratiqué (c'est-à-dire parlé *et* écrit) dans les Antilles (Petites et Grandes), des origines à nos jours, par tous les groupes socio-ethniques traditionnellement implantés sur place, dans toutes les circonstances de la vie. Cette conception est non-différentielle, mais les linguistes variationnistes consacrent en général plus d'efforts à décrire ce qui s'éloigne du « français de référence » (le corpus d'exclusion constitué par les grammaires et les dictionnaires du français écrit) que ce qui se confond avec ce dernier. En ce qui concerne le français oral, celui de métropole est encore si peu et si mal décrit que l'on peut inviter les variationnistes travaillant sur le reste de la francophonie à décrire de façon non-différentielle leur objet d'étude : toute donnée nouvelle portant sur l'oral sera la bienvenue.

Une telle définition implique que nous avons affaire à un concept qui se présente à nous, concrètement, sous plusieurs formes : il varie dans le temps, dans l'espace, dans la société, selon les champs d'activité et la nature – écrite ou orale – du code. Le linguiste peut l'appréhender sous plusieurs angles : phonétique, morphosyntaxique, lexical, pragmatique, sociolinguistique, étymologique, etc. Les plus anciennes particularités du français dans les Antilles se présentent toutefois à nous sous la forme de diatopismes lexicaux, qui renvoient souvent à des référents exotiques (désignés par des adaptations françaises de mots amérindiens, comme *coui*, ou des innovations formelles et sémantiques françaises, tel que *fruit-à-pain*) mais aussi à des institutions propres au monde colonial (*habitation*, *gérateur*, etc.) ; des adaptations de mots espagnols et anglais sont vite venues s'ajouter à l'inventaire. On consultera avec profit Friederici 1947 et Arveiller 1963 pour mieux connaître l'abondante documentation textuelle qui permet de donner une assise solide à une description historique et philologique des premiers pas de la langue française dans le Nouveau Monde.

Ces premières données lexicales ont été récoltées, en général, sous la plume d'explorateurs et de missionnaires. Peu à peu, toutefois, des colons installés à demeure allaient former de nouvelles communautés linguistiques autonomes et développer une forme endogène de français antillais. On pense bien sûr aux Blancs Créoles, mais il ne faut pas oublier que les « esclaves de maison » devaient connaître une bonne exposition à cette première variété de français colonial : « Il est difficile d'évaluer combien de Noirs parlaient le français aux Antilles à l'époque de l'esclavage ; le contact ininterrompu des domestiques et des concubines avec les maîtres blancs laisse pourtant supposer un certain niveau de compétence chez un certain nombre de personnes

pendant toute cette époque.» (Pustka 2006, 78). Inversement, les Blancs Créoles sont en général représentés dans le discours métalinguistique comme tout à fait aptes à s'exprimer en créole – lequel a toujours dû connaître plusieurs variétés. Des récits de voyageurs métropolitains de passage dans les Antilles au XVIII^e et au XIX^e siècles peuvent fournir de précieuses données sur les particularités du français régional de l'époque (cf. Léonard 1788 ; Rézeau / Rézeau 1995 [1878-1884]), tout comme les plus anciens « romans » antillais : on apprend par exemple dans Bentzon 1880 (*Yette : histoire d'une jeune créole*) que la jeune héroïne, à son arrivée à Paris, se démarquait par son accent antillais très caractéristique :

- Votre âge, mon enfant, continua la directrice ; où êtes-vous née ?
- A la Martinique. J'aurai bientôt dix ans.
- Oh ! voilà un accent défectueux, qu'il importe de perdre, s'écria M^{lle} Aubry, la contrefaisant : *J'oé, Mâtinique !* Que faites-vous de vos *r* ? Et *biétôt* ! Ce *biétôt* ne peut se souffrir ! (Bentzon 1880, 118-119)

C'est encore le comportement du fameux *r* antillais qui retient l'attention de Valéry Larbaud lorsqu'il fait la connaissance du jeune Saint-John Perse :

Saintleger Leger est un grand jeune homme au teint clair, à la figure grande. La moustache, les cheveux et les yeux sont très noirs et assez brillants. Rien ne fait penser à un créole, sauf l'*r* qui n'est qu'à demi prononcé. (Larbaud 1911, 1090)

Au XX^e siècle, le français devient grâce à l'accès croissant à la scolarisation, puis par l'exposition massive aux mass media métropolitains, une langue de plus en plus répandue au sein de l'ensemble de la population des territoires restés français (nous ne parlons ici ni d'Haïti, ni des îles passées sous domination étrangère telle que la Dominique ou Sainte-Lucie). De nouvelles variétés de français voient le jour, d'abord sous la forme d'une langue seconde péniblement apprise à l'école, touchée par d'innombrables interférences dues au contact avec le créole, et partiellement influencée par le français endogène traditionnel (en particulier pour la dénomination des référents locaux, pour lesquels le français des dictionnaires n'offre pas toujours de solution). C'est ce qu'on a appelé à une certaine époque « le français-banane » (v. Telchid 1997). On en retrouve une représentation caricaturale dans William 1980, et une autre marquée par des préoccupations didactiques dans Oliel 1979. Comme le précise G. Hazaël-Massieux (1978, 110), « [c]e français régional n'a pas été étudié ou décrit : on n'en trouve de mention que sous la rubrique des créolismes relevés et dénoncés dans les travaux scolaires. » Le passage suivant, tiré d'un récit d'enfance de Patrick Chamoiseau, met en scène la difficile cohabitation du créole (sa « langue-manman »), du français régional (un « français plus proche, acclimaté ») et du français scolaire (un « français étranger ») dans la réalité de l'écolier qu'il était alors :

Le négriillon, dérouté, comprit qu'il ignorait cette langue [celle du maître d'école]. La tite-voix babilleuse de sa tête maniait une autre langue, sa langue-maison, sa langue-manman, sa langue-non-apprise intégrée sans contraintes au fil de ses désirs du monde. Un français étranger y surgissait en traits fugaces et rares ; il les avait entendus quelque part et il les répétait lors de circonstances mal identifiées. Un autre français plus proche, acclimaté mais tout aussi réduit, se tenait en lisière des intensités vivantes de sa tête. (Chamoiseau 1996, 69)

Le même récit offre des exemples précis dans le domaine de la phonétique et du lexique :

Quand les enfants parlaient, le *u* se transformait en *i* selon leur loi naturelle. La viande *crue* devenait *cri*, l'homme *juste* se faisait *jiste* ; *refusé* dégénérait en *réfisé*. Le son *eur* se délitait en *ère* : *docteur* donnait *doctère*, la *fleur* devenait *flère*, *inspecteur* s'étalait en *inspectère*... Mais il y avait pire aux yeux du Maître : les *r* disparaissaient, le *torchon* n'était plus qu'un *tôchon*, la *force* se muait en *fôce*... (Chamoiseau 1996, 86)

Désespoir du Maître : les enfants parlaient par images et significations qui leur venaient du créole. Un *nouveau venu* était appelé un *tout-frais-arrivé*, *extraordinaire* se disait *méchant*, un *calomniateur* devenait un *malparlant*, un *carrefour* s'appelait *quatre-chemins*, un *faible* était dit un *calmort*, *difficile* devenait *raide*, pour dire *tristesse* on prenait *chimérique*, *sursauter* c'était *rester saisi*, le *tumulte* c'était un *ouélélé*, un *conflit* c'était un *déchirage*... etc. Les étoiles brillaient comme des graines de dés, comme des peaux d'avocat, ou des cheveux de kouli. On était beau comme flamboyant du mois de mai, et tout ce qui était laid était vieux... (Chamoiseau 1996, 93)

Bien sûr, certains de ces mots sentis comme « créoles » par l'auteur peuvent très bien exister dans d'autres variétés diatopiques ou diastratiques de français (*quatre-chemins* est courant au Québec, v. Thibault 2009, 98-100 ; *méchant* pour « extraordinaire » est simplement donné comme 'fam.' dans le TLF), mais dans l'imaginaire linguistique antillais tout ce qui n'est pas senti comme strictement standard semble automatiquement perçu comme créole.²

La citation suivante est très représentative du discours puriste qui, malgré son côté guindé, est souvent le seul à nous fournir des données précises et abondantes sur les caractéristiques du français des « peu lettrés » :

² Récemment, dans un reportage télévisé sur France 3, un botaniste antillais expliquait à l'antenne que la variété de petit lézard qu'il voulait nous présenter s'appelait *anoli* en créole. En fait, la forme créole est *zanndoli* (v. Confiant 2007, 1408 s.v. *zanndoli*), avec agglutination du *-s* de liaison, nasalisation de la voyelle initiale et dégagement d'un [d] épenthétique par dissimilation de nasalité. La forme *anoli*, quant à elle, est abondamment attestée – et ce depuis longtemps – dans des sources écrites en français (v. Thibault 2010a, 56) ; à vrai dire, le français ne connaît pas d'autre mot pour désigner ce référent (sauf des hypéronymes). Pour le locuteur natif, toutefois, il ne peut s'agir que d'un mot « créole » – c'est-à-dire étranger au français normé.

Certains créolophones, peu soucieux de règles grammaticales, affrontent sans préparation la conversation française. Il en résulte un langage basé sur la traduction du créole. Ce jargon d'ignorants de bonne foi, qui, en lui-même, ne vaut pas une mention, tend à quitter sa sphère pour s'insinuer dans l'esprit de gens lettrés. Beaucoup estiment de bon goût d'assaisonner de créolismes le discours français, dénommé alors « français des Antilles », par opposition au « français correct » de la métropole. [/] Les exemples suivants voudraient corriger ce travers. Dites en créole, ces phrases sont de bonne langue ; traduites en français, ce sont des barbarismes, ou des solécismes ou des pléonasmes ridicules... (Germain 1995, 126)

Suivent pas moins de huit pages de données extrêmement précieuses pour la recherche (bien que très mal classées et identifiées), qui ont la grande vertu d'attester des phénomènes qui n'ont guère laissé de traces à l'écrit. En outre, la citation nous apprend également que ces emplois se rencontrent aussi dans l'usage des « gens lettrés », une information de grande valeur pour une approche sociolinguistique du problème.

La situation semble être entrée dans une nouvelle étape, depuis la fin du siècle dernier, dans les Petites Antilles françaises (nous ne parlons pas ici d'Haïti) : dans un article au titre provocateur, Elissa Pustka (2006) parle du « mythe du créole L1 » et de la « naissance du français régional aux Antilles ». Plutôt que de la naissance « du » français régional aux Antilles, nous parlerions plutôt de l'émergence d'une nouvelle variété de français antillais (car des variétés de français diatopiquement marquées ont toujours été pratiquées comme langue maternelle aux Antilles, ne serait-ce que par l'ethno-classe des Blancs Créoles et par leur personnel de couleur), parlée pour la première fois par l'immense majorité de la population, et dont l'existence est due à la non-transmission du créole comme langue maternelle en milieu familial. Il ne s'agit plus du français « colonial » des Blancs Créoles, ni du « français-banane » des créolophones ayant acquis le français en contexte informel, ni non plus du français langue seconde et quelque peu artificiel parlé par les premières élites de couleur ayant eu accès, il y a quelques générations, à une scolarisation avancée en français. Le français parlé aujourd'hui en Martinique et en Guadeloupe est devenue une langue maternelle (ce qui n'était pas le cas pour les locuteurs de « français-banane »), il présente des caractéristiques propres à l'oral (contrairement au français écrit oralisé des premières générations de couleur ayant eu accès aux études supérieures) et il n'est pas confiné à des fonctions de prestige (on l'utilise dans des échanges oraux spontanés entre proches). Ce passage de l'article d'E. Pustka cité ci-dessus résume bien la situation :

Il faut préciser ici que tous les francophones de la Guadeloupe ne parlent pas le même français – une distinction qui malheureusement n'est pas faite dans la plupart des études précédentes [...] : si le français des *Grands-Blancs* est un français colonial, donc historiquement un dialecte secondaire, le français des Noirs a été d'abord un français écrit et scolaire, plus ou moins créolisé, et le français des jeunes aujourd'hui est un français parlé avec un accent régional, un dialecte tertiaire.

La situation se complique du fait que les trois variétés se sont trouvées (et se trouvent encore) en contact permanent – et aussi en contact avec le créole. (Pustka 2006, 78)

L'existence de cette nouvelle variété de français antillais commence lentement à entrer dans les consciences ; voici dans quels termes Raphaël Confiant présente l'objet, dans l'introduction de son dictionnaire de créole martiniquais :

[...] le « français régional antillais » (F. R. A.). Il ne fait plus de doute que le processus de vernacularisation du français, qui a commencé à se produire aux Antilles vers la fin des années 60, a entraîné depuis lors l'apparition d'une norme endogène [...] du français. Cette variété de français insulaire n'a rien à voir avec le français fautif (ou « français-banane ») des non-alphabétisés qui avait cours avant la seconde guerre mondiale à cause de la faible scolarisation des classes populaires. Aujourd'hui, même ceux dont la compétence en français semble restreinte, ne disent plus « le pour la », selon une expression de l'époque [...]. Désormais, grâce à l'élévation du niveau de vie, à la scolarisation quasi-totale, à l'omniprésence de la radio et de la télévision, à l'interaction constante entre l'émigration antillaise en France et la population martiniquaise ainsi qu'à la présence d'une population originaire de l'Hexagone en augmentation croissante, le français est devenu une *langue naturelle* à la Martinique tout en prenant, au cours de ce processus de naturalisation (ou de nativisation, si l'on préfère) une coloration autochtone relativement marquée. (Confiant 2007, 31)

Paradoxalement, cette nouvelle variété parlée par le plus grand nombre est encore très mal décrite, les corpus oraux permettant de l'analyser se faisant encore rarissimes, et les corpus écrits n'y donnant qu'un accès partiel. Telchid 1997 (*Dictionnaire du français régional des Antilles : Guadeloupe, Martinique*) propose, dans un ouvrage encore largement perfectible du point de vue de la technique lexicographique, une nomenclature d'environ 2.600 entrées, que l'on complètera par les quelque 300 lexèmes présentés explicitement dans Confiant 2007 comme relevant du « F. R. A. » (dont le fameux *anolis*), v. ci-dessus note 2, cité dans cette source s.v. *zanndoli*). Des études sur la phonologie et la morphosyntaxe de ce nouvel avatar du français aux Antilles se font encore attendre.

3. La nature de la frontière et des relations entre créole et français

Si les particularités concrètes du français régional antillais ont peu fait l'objet de descriptions analytiques jusqu'à maintenant, on ne saurait en dire autant de la place respective du français et du créole au sein de la communauté linguistique antillaise, ainsi que des rapports et des contacts entre ces deux langues : ces derniers ont donné lieu à une abondante bibliographie. Déjà, en 1959, Ferguson lançait le concept de diglossie en l'illustrant entre autres par l'exemple des fonctions complémentaires et hiérarchisées

dévolues au français et au créole en Haïti. Les réflexions théoriques sur ce concept ont beaucoup progressé depuis, et l'existence d'une situation de diglossie en Haïti a été remise en question par certains chercheurs : d'une part, pour l'immense majorité de la population qui est incapable de s'exprimer en français, il ne saurait être question de diglossie et on a simplement affaire à une situation d'unilinguisme ; d'autre part, le créole en Haïti a accédé en 1979 au statut de langue co-officielle (aux côtés du français). Ce volontarisme politique ne remet toutefois pas en cause l'immense prestige que la maîtrise du français confère à un locuteur, ni le fait que le créole n'a toujours pas accès à certaines fonctions (textes constitutionnels ou juridiques, prose scientifique) ou qu'il est beaucoup moins bien représenté que le français dans certains genres textuels, comme la littérature (rappelons ici la très bonne santé et le prestige international dont jouit la littérature haïtienne d'expression française).

Sur la situation régnant dans les Petites Antilles, de nombreux modèles ont été proposés, faisant alterner les concepts de *diglossie*, d'*inter-*, *basi-*, *méso-* et *acrolecte*, de *continuum* et de *double diglossie* ; rappelons brièvement les publications de Guy Hazaël-Massieux (1978), de Lambert-Félix Prudent (1981, 1993), de Marie-Christine Hazaël-Massieux (1996) et d'Elissa Pustka (2009). Il est intéressant de constater que Patrick Chamoiseau évoque déjà dans son roman *Solibo magnifique* (1988) l'idée d'une double diglossie antillaise qui allait être théorisée et schématisée avec force détails dans Hazaël-Massieux 1996 :

Solibo Magnifique utilisait les quatre facettes de notre diglossie : le basilecte et l'acrolecte créole, le basilecte et l'acrolecte français, vibronnant enracinement dans un espace interlectal que je pensais être notre plus exacte réalité sociolinguistique. (Chamoiseau 1988, 45)

Si l'idée que le français et le créole puissent tous les deux connaître divers registres semble acquise, en revanche la question de savoir s'il existe bel et bien un « interlecte » ou un « continuum » entre les deux langues en présence ne fait pas l'unanimité parmi les chercheurs. E. Pustka n'y voit qu'un phénomène d'apprentissage imparfait d'une langue seconde (qu'il s'agisse d'ailleurs du créole et du français) et refuse d'admettre l'existence d'un continuum entendu comme une véritable variété de langue :

Ausgehend vom Sprecherbewusstsein lässt sich die These aufstellen, dass bei Unterscheidung zwischen L1 und L2 in Guadeloupe heute kein Kontinuum existiert : *français créolisé* und *créole francisé* sind reine Lernervarietäten. Diese können in ihrer Systematik zwar beschrieben werden, sie selbst sind aber nicht Teil der Varietätenräume der jeweiligen Einzelsprachen [...]. (Pustka 2009, 50)³

³ « Si l'on se base sur la conscience des locuteurs, on peut émettre la thèse selon laquelle, si l'on tient compte de la distinction entre L1 et L2, il n'y a pas de

Le portrait ne serait pas complet sans évoquer également l'existence d'alternance codique inter- et intra-phrastique qui, sans aller jusqu'au code-mixing impliqué par les termes d'*interlecte* et de *continuum*, contribue à rendre plus ardue la tâche des sociolinguistes qui cherchent à rattacher l'appartenance d'une séquence discursive donnée à une langue bien précise.

3. Considérations diaphasiques et diamésiques

Notre définition de l'objet « français dans les Antilles » étant volontairement englobante, nous aimerions attirer l'attention sur le fait, d'abord, que des diatopismes peuvent apparaître dans plusieurs situations d'énonciation correspondant à des types de discours très variés (on a trop souvent voulu prétendre que les régionalismes n'existaient que dans la langue orale relâchée, alors qu'ils abondent à l'écrit dans les genres textuels les plus divers lorsqu'on se donne la peine de les chercher) ; ensuite, que les diatopismes relevés dans la littérature doivent légitimement être pris en compte dans une description globale de l'objet « français dans les Antilles », même si le discours littéraire antillais ne reflète évidemment pas à la façon d'une enquête sociolinguistique les productions orales spontanées des locuteurs. L'erreur méthodologique et théorique consisterait à présenter l'écrit littéraire comme une source valable pour la représentation de l'oral, ce qui – même dans les passages dialogués – n'est pas acceptable.

Évidemment, on ne relèvera pas exactement les mêmes mots selon la nature des sources dépouillées. Les traités de sciences naturelles des siècles derniers permettent surtout d'attester des lexèmes désignant des référents locaux de la flore et de la faune, pour lesquels le français ne dispose souvent d'aucune autre dénomination ; citons, parmi tant d'autres, l'*Essai sur l'histoire naturelle de l'isle de Saint-Domingue* de Dominican Nicolson (1776). Une source en ligne telle que « Le marronnage à Saint-Domingue (Haïti) » (www.marronnage.info/fr/) de Jean-Pierre Le Glaunec est richissime pour qui s'intéresse au vocabulaire de l'esclavage. La terminologie spécialisée des plantations se déploie dans un livre tel que *Guide du planteur de cannes : traité théorique et pratique de la culture de la canne à sucre*, de Nicolas Basset (1889). Des ouvrages d'ethnologie et d'anthropologie fourniront au chercheur de nombreuses données lexicales sur les traditions populaires ; cf. entre autres W. Dufougeré, *Madinina : 'Reine des Antilles', étude des mœurs martiniquaises*, 1929 ; E. Revert, *De quelques aspects du folklore martiniquais : la magie antillaise*, 1951. Les termes de cuisine ne seront pas en reste

continuum aujourd'hui en Guadeloupe : le *français créolisé* et le *créole francisé* sont de pures variétés d'apprenant. Bien qu'elles puissent être décrites dans leur systématique, elles ne font pas partie en tant que telles de l'espace variationnel de chacune des deux langues en question. » [notre traduction]

si l'on se penche sur la bibliographie spécialisée dans ce domaine (cf. par ex. *Les Antilles à travers leur cuisine*, d'André Nègre, 1967). Enfin, les récits d'enfance sont bien connus pour être de richissimes réservoirs de régionalismes relevant de la sphère intime, partout en francophonie (cf. *Une enfance antillaise : voyage au fond de la mémoire*, d'Odet Maria, 1992).

Le discours littéraire antillais a presque toujours accordé une place, si discrète soit-elle, aux diatopismes ; mais la fréquence (et la nature) de ceux-ci a sensiblement varié d'une époque à l'autre, atteignant des sommets chez les représentants de la Créolité. On trouve déjà plusieurs dizaines d'attestations d'antillanimes dans *Yette : histoire d'une jeune créole* de Th. Bentzon (1880), déjà cité ci-dessus :

- Mon oncle à moi a des **coqs guemme**, répondit Max ; déjà il m'a emmené plusieurs fois au **pit**.
- Qu'est-ce qu'on y fait ? demanda Yette, de plus en plus intriguée.
- Eh bien ! on regarde deux coqs se battre. Les **piteurs** les présentent bec à bec, afin qu'ils se mordent, puis reculent jusqu'à la palissade et posent les deux coqs à terre. Les coqs s'approchent l'un de l'autre en s'observant, puis ils se mettent à piétiner en traînant de l'aile, à **carrer**, comme on dit, et celui qui a le malheur de **carrer** à portée de son adversaire est sûr de recevoir le premier coup. (Bentzon 1880, 59-69)

Parmi les écrivains renommés, les premiers à faire un usage systématique des antillanimes ont été l'Haïtien Jacques Roumain, avec son célèbre roman *Gouverneurs de la rosée* (1944), le Martiniquais Joseph Zobel (on pense d'abord à *Diab'-la*, 1947, puis au grand classique *La Rue Cases-Nègres*, 1950), suivis par l'Haïtien Jacques Stephen Alexis, avec entre autres *Compère Général Soleil* (1955) et *L'espace d'un cillement* (1959). Rappelons qu'il ne s'agit pas de prétendre ici que l'emploi de tous les types lexicaux antillais dans la prose de ces auteurs reflète nécessairement l'usage oral d'un locuteur s'exprimant en « français régional » : nous avons affaire à une création esthétique tentant de renouveler les ressources stylistiques de la langue française afin d'en faire un instrument mieux apte à exprimer la réalité antillaise. Lorsqu'on lit « C'est icitte que je reste » chez Roumain (2003 [1944], 281), il ne faut évidemment pas en conclure que les Haïtiens cultivés disent *icitte* en parlant français ; ce n'est qu'une tentative de rendre la parole aux paysans haïtiens unilingues créolophones. En revanche, l'usage de *rester* pour « habiter », si répandu en métropole (v. DRF), mériterait une enquête. À vrai dire, la littérature antillaise fait constamment se côtoyer des créolismes lexématiques crus et des calques phraséologiques du créole (v. Thibault 2010b et à paraître, a et b) d'une part (artefacts littéraires), et des régionalismes par ailleurs bien attestés dans de nombreuses sources non-littéraires, pour lesquels du reste il n'y a pas toujours d'autres dénominations disponibles en français. Seule une approche globale et des dépouillements de longue haleine permettent de distinguer ce qui relève de l'artifice de ce qui est profondément ancré dans les choix lexicaux des locuteurs.

Les héritiers de ces précurseurs ont emprunté des chemins divergents. On trouve bien chez Aimé Césaire quelques dizaines d'antillanimes (v. Thibault 2010a), mais ils se perdent un peu dans la masse des mots savants qu'affectionnait l'ancien maire de Fort-de-France. Les écrivains haïtiens se sont pour la plupart éloignés du style créolisant de leurs prédécesseurs ; si l'on trouve bien encore un petit contingent de diatopismes chez René Depestre, Jean Métellus, Frankétienne ou Gary Victor, on en cherchera en vain (ou presque) chez Dany Laferrière. Dans les DOM, c'est la situation inverse qui règne : depuis l'avènement du mouvement de la Créolité (cf. Bernabé / Chamoiseau / Confiant 1989), la langue française a été soumise à un travail stylistique approfondi cherchant à en faire un instrument d'expression approprié pour les écrivains des Petites Antilles. Si Patrick Chamoiseau, Raphaël Confiant et Ernest Pépin passent souvent pour être ceux qui ont poussé le plus loin ce procédé, il faut avouer qu'il est très facile de recueillir une riche moisson d'antillanimes dans la plupart des romans des plus célèbres écrivains contemporains, qu'ils soient originaires de la Martinique (comme le très prolifique Édouard Glissant) ou de la Guadeloupe (citons en vrac les noms de Maryse Condé, Gisèle Pineau ou Simone Schwarz-Bart). Le français littéraire antillais issu du mouvement de la Créolité est un objet d'étude en soi pour les linguistes (cf. Hazaël-Massieux 1988, 1989 et 2000a ; Thibault, à paraître, b). Il nous présente un monde où, systématiquement, les buissons sont toujours des *halliers*, les prairies des *savanes*, les sentiers des *traces*, les cailloux des *roches*, les villages des *bourgs*, les seins des *tétés*, et où le milieu ne saurait être que le *mitan*. Ironiquement, le grand succès de cette littérature en métropole ne s'accompagne pas toujours d'une reconnaissance sur place : insécurité linguistique aidant, les écrivains de la Créolité sont parfois cloués au pilori par des locuteurs antillais les accusant de donner de la réalité linguistique locale une image déformée, peu représentative, voire peu flatteuse. Patrick Chamoiseau se moque d'ailleurs de lui-même et de l'un de ses compagnons d'armes dans le passage suivant, qui souligne l'emploi fréquent d'emprunts crus au créole dans l'écriture des chantres de la Créolité :

Le temps passait : mon téléphone portable avait sonné douze fois. [...] Puis Raphaël Confiant qui n'avait pas trouvé assez de mots créoles dans mon dernier dialogue de film. (Chamoiseau 2007, 38)

Il faut dire que certains écrivains (tel Ernest Pépin) ajoutent à leurs créolisations forcées de nombreux idiolectalismes, des mots d'auteur qui contribuent à répandre auprès du public l'idée que la langue de ces romanciers n'a qu'un rapport assez éloigné avec la réalité des pratiques langagières concrètes de la communauté linguistique. C'est le travail du linguiste que de bien séparer ce qui appartient à un usage partagé de ce qui relève de la création littéraire.

4. Considérations diatopiques

Nous avons délimité diatopiquement notre objet d'étude comme étant le français pratiqué dans les Petites et les Grandes Antilles ; concrètement, il s'agit essentiellement de la Martinique, de la Guadeloupe et d'Haïti (sur le statut du français dans l'île de la Dominique, voir la contribution d'Inka Wissner dans ce recueil). Rappelons brièvement ce que nous avons déjà mentionné sur la question dans les sections précédentes : le statut et la nature du français en Haïti d'une part et dans les DOM d'autre part ne sont pas du tout les mêmes ; les choix stylistiques des écrivains des deux pays ont divergé depuis les années quatre-vingt du siècle dernier.

On pourrait donc être tenté de nous reprocher d'avoir construit un objet composite dont la cohésion interne n'est pas suffisamment établie. Nous pensons toutefois que le grand nombre de diatopismes phonétiques, lexicaux et syntaxiques attestés dans l'ensemble de cette aire justifie cette prise en compte globale. Les origines françaises et galloromanes communes, l'histoire coloniale, les « mots des Isles », les héritages amérindiens et africains, les emprunts à l'espagnol et à l'anglais, les phénomènes d'interférence avec le créole et les phénomènes de migration entre les îles, tout cela concourt à faire de l'histoire du français dans cette aire un objet cohérent qui gagne à être étudié dans son ensemble.

Des études plus détaillées permettront de faire ressortir les spécificités insulaires ; dans ce domaine, l'atlas de Fattier (1998) et le tout nouvel opus de Le Dû / Brun-Trigaud (2011) sont appelés à rendre des services incommensurables. Les aires des mots créoles et des mots correspondants en français régional antillais ne coïncident pas nécessairement à la perfection, mais les données créoles issues d'enquêtes sur le terrain dans de très nombreux points d'enquête ont une valeur inestimable pour la localisation des types lexicaux.

Le grand absent dans ce portrait est le français de Guyane. À vrai dire, aucune raison de nature théorique ne s'oppose à sa prise en compte, bien au contraire. La Guyane fait partie de l'histoire des possessions françaises dans l'aire caraïbe, et tant le créole que le français qui s'y pratiquent ont des choses à nous apprendre sur l'histoire linguistique de la région. Le seul problème est simplement de nature pratique : on dispose de très peu de sources écrites qui soient représentatives du français de Guyane (Léon-Gontran Damas étant peut-être le seul auteur guyanais ayant atteint une certaine notoriété) ; même son créole est beaucoup moins bien documenté que celui des autres aires créolophones de la région (il n'est d'ailleurs pas inclus dans l'atlas cité ci-dessus). On ne peut donc qu'appeler de nos vœux des publications sur les pratiques langagières des Guyanais qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas reçu toute l'attention qu'elles méritent.

5. La description des caractéristiques internes du français dans les Antilles

On commence à disposer d'un petit ensemble de publications sur le français régional antillais, qui permettent de réunir des données sur ses particularités phonétiques / phonologiques, morphosyntaxiques et lexicales. Le très riche ouvrage de Pompilus (1961) sur le français en Haïti peut être considéré comme un précurseur ; à vrai dire, on ne dispose malheureusement pas encore d'un équivalent de cet ouvrage pour le français des DOM. Pour une présentation sommaire mais très fiable des particularités du français des Petites Antilles, cf. G. Hazaël-Massieux (1978, surtout 109-113), M.-Chr. Hazaël-Massieux (1988 et 1989, en particulier 286-287) et G. et M.-Chr. Hazaël-Massieux (1996, spécialement 672-675). Oliel (1979) offre un intéressant témoignage de pédagogue en milieu créolophone et fournit de nombreux exemples d'interférences du créole dans ses copies d'élèves. William (1980) dresse un recueil de « créolismes », c'est-à-dire encore une fois de phénomènes variés mais tous dus à l'influence du créole sur le français antillais, et les met en scène dans un texte (« Chronique du temps de bonnementaman ») volontairement caricatural ; rappelons aussi l'existence d'une longue liste de « créolismes » dans Germain (1995, 126-133). Plus récemment, Ludwig *et al.* (2006) et Pustka (2007a, en particulier 107-131 : « Inventaire des particularités diatopiques ») nous ont offert de nouvelles données inédites sur le sujet. Dans le domaine de la lexicographie à visée strictement synchronique, on relève Telchid (1997) – il s'agit d'un dictionnaire, mais on y trouve aussi « Quelques remarques grammaticales » en page 4 – ainsi que Confiant (2007). Bien qu'il s'agisse dans ce dernier cas d'un dictionnaire de créole, rappelons que la mention « F.R.A. » (français régional antillais) apparaît à quelques centaines de reprises dans le corps des articles. En ce qui concerne la lexicologie / lexicographie historico-comparative, on consultera avec profit Rézeau / Rézeau (1995), Rézeau (2008) et Thibault (2008a, 2008b et 2009) ; cf. encore Basseur 1991.

6. Présentation de la structure de l'ouvrage et des contributions

L'ouvrage s'ouvre sur une première section consacrée à des contributions de nature historique et étymologique. Annegret Bollée nous présente en avant-première un panachage d'articles de son futur DECA – le *Dictionnaire étymologique des créoles français d'Amérique*, qui comme son grand frère le *Dictionnaire étymologique des créoles de l'Océan Indien* inclura tout autant des données françaises que créoles. La contribution suivante, signée par Jean-Paul Chauveau et intitulée « Des régionalismes de France dans le créole de Marie-Galante », illustre bien ce changement de perspective que nous avons signalé ci-dessus : « Le but que je m'assigne n'est pas d'identifier les pseudo-origines du créole de Marie-Galante, mais, en partant de ce créole,

d'essayer de caractériser ce que pouvait être le français des fondateurs de la colonie et de ceux qui les ont rejoints au cours de la période formatrice. Ma perspective est moins au service de l'analyse du lexique créole que destinée à éclairer le français parlé par les milieux populaires de l'époque classique. »

Une deuxième partie réunit des articles qui se penchent sur divers aspects du français antillais tel qu'il se présente dans la littérature (Wissner, Zanoaga, Harfield).

La phonétique a droit à deux contributions, l'une de nature diachronique (Thibault) et l'autre, synchronique (Pustka).

Les deux textes consacrés au français en Haïti sont réunis dans une même section (Fattier ; Damus).

Enfin, la dernière subdivision de l'ouvrage réunit deux contributions portant sur la (méta-)lexicographie du français antillais (Thibault, Zanoaga).

7. Références bibliographiques

7.1. Sources primaires

- Bentzon, Th., 1880. *Yette : histoire d'une jeune créole*, Paris, Bibliothèque d'éducation et de récréation.
- Bernabé, J. / P. Chamoiseau / R. Confiant, 1989. *Éloge de la créolité*, Paris, Gallimard.
- Chamoiseau, P., 1988. *Solibo magnifique*, Paris, Gallimard (coll. Folio).
- Chamoiseau, P., 1996 (1^{re} éd. 1994). *Une enfance créole II : Chemin d'école*, Paris, Gallimard (coll. Folio).
- Chamoiseau, P., 2007. *Un dimanche au cachot*, Paris, Gallimard (coll. Folio).
- Larbaud, V., 1911. « Lettre à Léon-Paul Fargue », in : Saint-John Perse, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1972 (Bibliothèque de la Pléiade), 1090-1092.
- Léonard, N.-G., 1788. « Lettre sur un voyage aux Antilles », in : *Œuvres de M. Léonard*, 4^e éd., t. III, Paris, chez Prault, imprimeur du roi.
- Rézeau, D. / Rézeau, P., 1995 [1878-1884]. *De la Vendée aux Caraïbes. Le Journal (1878-1884) d'Armand Massé, missionnaire apostolique*, Paris, L'Harmattan, 2 tomes.
- Roumain, J., 1944. *Gouverneurs de la rosée (roman)*, in : L.-Fr. Hoffmann (coord.), *Jacques Roumain : Œuvres complètes*, éd. critique, Madrid [...], ALLCA XX, 2003 [1944], 255-396.
- William, G., 1980. *Aurélien a paré le saut. Petit traité des créolismes en usage à la Guadeloupe*, Basse-Terre, Impression CCI.

7.2. Sources secondaires

- Arveiller, R., 1963. *Contribution à l'étude des termes de voyage en français (1505-1722)*, Paris, Editions d'Artrey.
- Brasseur, P., 1991. « Les régionalismes du français dans la correspondance de Sévère Hérault, colon nantais en Guyane (1805-1825) », *Études créoles* 14, 9-52.
- Chambon, J.-P., 1997. « L'étude lexicographique des variétés géographiques du français en France : éléments pour un bilan méthodologique (1983-1993) et desiderata », in : *Lalies. Actes des sessions de linguistique et de littérature (Aussois, 2-7 septembre 1996)* 17, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 7-31.
- Chambon, J.-P., 2005. « Après le *Dictionnaire des régionalismes de France* : bilan et perspectives », in : M.-D. Gleßgen / A. Thibault (éds), *La lexicographie différentielle du français et le Dictionnaire des régionalismes de France. Actes du Colloque en l'honneur de Pierre Rézeau*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 3-29.
- Chaudenson, Robert, 1974. *Le lexique du parler créole de la Réunion*, 2 tomes, Paris, Champion.
- Confiant, R., 2007. *Dictionnaire créole martiniquais-français*, Matoury (Guyane), Ibis Rouge.
- DRF = Rézeau, P. (éd.), 2001. *Dictionnaire des régionalismes de France. Géographie et histoire d'un patrimoine linguistique*, Bruxelles, Duculot.
- Fattier, Dominique, 1998. *Contribution à l'étude de la genèse d'un créole : l'Atlas linguistique d'Haïti, cartes et commentaires*, 6 volumes, Villeneuve d'Ascq, ANRT (Agence Nationale de Reproduction des Thèses).
- Ferguson, Ch. A., 1959. « Diglossia », *Word* 15, 325-340.
- Francard, M. (éd.), 1993. *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*, Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 10-12 novembre 1993, *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain* 19.3-4.
- Friederici, Georg, 1947. *Amerikanistisches Wörterbuch*, Hamburg, de Gruyter.
- Germain, R., 1995. *Grammaire créole*, Paris, L'Harmattan.
- Hazaël-Massieux, G., 1978. « Approche socio-linguistique de la situation de diglossie français-créole en Guadeloupe », *Langue française* 37, 106-118.
- Hazaël-Massieux, G. / Hazaël-Massieux, M.-Chr., 1996. « Quel français parle-t-on aux Antilles ? », in : Robillard, D. de / Beniamino, M. (éds), *Le français dans l'espace francophone : Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, Paris, Champion, t. 2, 665-687.
- Hazaël-Massieux, M.-Chr., 1988. « À propos de *Chroniques des Sept Misères* : Une littérature en français régional pour les Antilles », *Études Créoles*, vol. XI, n° 1, 118-131.
- Hazaël-Massieux, M.-Chr., 1989. « La littérature créole : entre l'oral et l'écrit ? », in : Ludwig, Ralph (dir.), *Les créoles français entre l'oral et l'écrit*, Tübingen, Gunter Narr, 277-305.
- Hazaël-Massieux, M.-Chr., 1996. « Du français, du créole et de quelques situations plurilingues : données linguistiques et sociolinguistiques », in : Br. Jones / A. Miguet / P. Corcoran (éds), *Francophonie. Mythes, masques et réalités. Enjeux politiques et culturels*, Paris, Plubisud, 127-157.

- Hazaël-Massieux, M.-Chr., 2000a. « Chamoiseau, cet écrivain qui écrit le créole directement en français... », dans *Portulan 3, Esthétique noire ? Littératures, sociétés, cultures des Caraïbes et des Amériques noires*, 189-202.
- Hazaël-Massieux, M.-Chr., 2000b. « Français et créole dans la nomenclature des dictionnaires des Petites Antilles », in : D. Latin / Cl. Poirier (éds), *Contacts de langues et identités culturelles*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 333-352.
- Le Dù, J. / G. Brun-Trigaud, 2011. *Atlas linguistique des Petites Antilles*, Paris, CTHS, vol. 1.
- Ludwig, R. / H. Pouillet / Fl. Bruneau-Ludwig, 2006. « Le français guadeloupéen », in : R. Confiant / R. Damoiseau (éds), *À l'arpenteur inspiré. Mélanges offerts à Jean Bernabé*, Matoury (Guyane), Ibis Rouge, 155-173.
- Oliel, J., 1979. *L'enseignement du français en milieu créolophone : aspects pratiques du bilinguisme franco-créole*, Pointe-à-Pitre, Centre Départemental de Documentation Pédagogique de la Guadeloupe.
- Pompilus, Pr., 1961. *La langue française en Haïti*, Paris, Institut des hautes études de l'Amérique latine.
- Prudent, L.-F., 1981. « Diglossie et interlecte », *Langages*, n° 61, 13-38.
- Prudent, L.-F., 1993. *Pratiques langagières martiniquaises : genèse et fonctionnement d'un système créole*. Thèse de Doctorat d'État, Université de Rouen Haute-Normandie.
- Prudent, L.-F., 2010. « Aimé Césaire : contribution poétique à la construction de la langue martiniquaise », in : M. Cheymol / Ph. Ollé-Laprune (dir.), *Aimé Césaire à l'œuvre*, Paris, Éd. des archives contemporaines / AUF, 21-45.
- Pustka, E., 2006. « Le mythe du créole L1 – et la naissance du français régional aux Antilles », *Romanistisches Jahrbuch 57*, 60-83.
- Pustka, E., 2007a. *Phonologie et variétés en contact. Aveyronnais et Guadeloupéens à Paris*, Tübingen, Narr.
- Pustka, E., 2007b. « Le français régional émergent en Guadeloupe », *Bulletin PFC [= Phonologie du Français Contemporain] 7*, 261-271.
- Pustka, E., 2009. « Französisch-Kreol-Kontinuum in Guadeloupe ? Eine Analyse von 82 Colombo-Rezepten », in : S. Jansen / H. Symeonidis (éds), *Dynamik romanischer Varietäten außerhalb Europas. Alte und Neue Romania im Dialog*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 47-65.
- Rézeau, P., 2008. « Aspects du français et du créole des Antilles (notamment Saint-Domingue) à la fin du XVIII^e siècle, d'après le témoignage d'un lexicographe anonyme », in : A. Thibault (coord.), *Richesses du français et géographie linguistique*, Bruxelles, De Boeck / Duculot, vol. 2, 195-226.
- Telchid, S., 1997. *Dictionnaire du français régional des Antilles : Guadeloupe, Martinique*, Paris, Bonneton.
- Thibault, A., 2008a. « Français des Antilles et français d'Amérique : les diatopismes de Joseph Zobel, auteur martiniquais », *Revue de Linguistique Romane 72*, 115-156.
- Thibault, A., 2008b. « Les régionalismes dans *La Rue Cases-Nègres* (1950) de Joseph Zobel », in : A. Thibault (coord.), *Richesses du français et géographie linguistique*, Bruxelles, De Boeck / Duculot, vol. 2, 227-314.
- Thibault, A., 2009. « Français d'Amérique et créoles / français des Antilles : nouveaux témoignages », *Revue de Linguistique Romane 73*, 77-137.

- Thibault, A., 2010a. « L'œuvre d'Aimé Césaire et le 'français régional antillais' », *in* : M. Cheymol / Ph. Ollé-Laprune (dir.), *Aimé Césaire à l'œuvre*, Paris, Éd. des archives contemporaines / AUF, 47-85.
- Thibault, A., 2010b. « 'C'est rire qu'il riait', ou l'extraction du prédicat par clivage en français régional antillais », communication présentée au 2^e Congrès Mondial de Linguistique Française, Université de Tulane (Nouvelle-Orléans), 12-15 juillet 2010. Paru dans les Actes du Congrès (CD-ROM).
- Thibault, A., à paraître (a). « Grammaticalisations anthropomorphiques en français régional antillais : l'expression de la voix moyenne », communication présentée au 26^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes, Université de Valence (Espagne), 6-11 septembre 2010. À paraître dans les Actes.
- Thibault, A., à paraître (b). « Le renforcement affectif de la négation : le cas de *pièce*, créolisme littéraire de Patrick Chamoiseau », à paraître dans un volume de Mélanges.